Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 011-200001238-20260520-202617-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
-
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

DOMAINE :
Institutions et vie politique

SOUS-DOMAINE :
Exercices des mandats locaux

Membres en exercice : 19

Présents : 14

Procurations : 1

Votants : 15

Secrétaire de séance :
Lola JACQUET

CONVOCATION EN DATE DU :
11 Mai 2026

AFFICHAGE EN DATE DU :
11 Mai 2026

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES DEPÔT EN SOUS PREFECTURE LE :

_____

ET PUBLIE OU NOTIFIE LE :

_____

N° : 2026_17

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Syndicat Mixte du Delta de l'Aude

Séance du Comité syndical du 20 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt mai, l'assemblée régulièrement convoquée au 51 Chemin de Saint Crescent 11100 NARBONNE, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Xavier BELART, Président.

Présents :

La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :

Monsieur Xavier BELART, Président, membre du Bureau, titulaire
Monsieur Jean-Louis RIO, Vice-président, membre du Bureau, titulaire
Monsieur Lionel ALBERT, titulaire
Monsieur Grégory DELFOUR, titulaire
Madame Sophie PONS-PELOFY, titulaire
Monsieur Alain GERMA, titulaire
Madame Marie-Christine THERON CHET, titulaire
Monsieur Jean-Marc BOUTET, suppléant
Madame Lola JACQUET, suppléante
Monsieur Claude LEBESSOU, suppléant
Monsieur Franck DILOY-REY, suppléant

La Communauté de Communes « La Domitienne » :

Monsieur Alain CARALP, Vice-Président, membre du bureau, titulaire
Monsieur Jean-René BENAZET, suppléant

La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :

Monsieur Pierre POLARD, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

Absents suppléés :

La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :

Monsieur Jean-Marc JANSANA, membre du Bureau, titulaire représenté par Monsieur Jean-Marc BOUTET, suppléant
Monsieur Gérard AZIBERT, titulaire, représenté par Madame Lola JACQUET suppléante,
Monsieur Didier ALDEBERT, titulaire représenté par Monsieur Claude LEBESSOU, suppléant
Monsieur André-Luc MONTAGNIER, titulaire, représenté par Monsieur Franck DILOY-REY, suppléant

La Communauté de Communes « La Domitienne » :

Monsieur Bernard GUERRERE, titulaire, représenté par Monsieur Jean-René BENAZET, suppléant

Procuration :

Monsieur Olivier HENRY, titulaire, donne pouvoir à Monsieur Pierre POLARD, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 011-200001238-20260520-202617-DE

Objet : Indemnités de fonction de Monsieur le Président et Messieurs les Vice-présidents

Monsieur le Président indique à l'assemblée que, suite au renouvellement de l'organe délibérant du SMDA, il convient de fixer les indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents.

L'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixe les conditions d'indemnités de fonction applicables aux titulaires de mandats locaux.

Aussi, il convient d'octroyer des délégations aux Vice-présidents, par arrêté du Président. Ce dernier propose que chacun des Vice-présidents interviennent, chacun en ce qui les concerne, sur :

- Le suivi des études et travaux d'investissement
- Les finances et la planification
- Le suivi des travaux en régie

L'indemnité de fonction est calculée par référence directe à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Monsieur le Président précise, que, pour le SMDA, qui compte une population de 131 869 habitants (selon la Clé de répartition 2025) et qui n'est pas doté de fiscalité propre, le **plafond indemnitaire maximal** s'élève à :

- Pour le Président : 35.44% de l'Indice Brut Terminal (IBT)
- Pour les trois Vice-présidents : 18.70% de l'IBT

Monsieur le Président propose d'allouer une indemnité de 17.72% de l'IBT aux Vice-présidents et 23% à lui-même.

Monsieur le Président demande alors aux membres du Comité syndical de se positionner.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré procède au vote :

Pour :	8 195.79 voix
Contre :	0 voix
Abstention :	0 voix

LE COMITE SYNDICAL

A L'UNANIMITE

- **CREE** trois délégations spécifiques :
  - Le suivi des études et travaux d'investissement
  - Les finances et la planification
  - Le suivi des travaux en régie

- **ATTRIBUE** à Monsieur le Président du SMDA, une indemnité de fonctions de 23% de l'IBT

- **ATTRIBUE** aux trois Vice-présidents du SMDA, une indemnité de fonctions de 17.72% de l'IBT

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 011-200001238-20260520-202617-DE

- **PRECISE** que ces indemnités suivront les évolutions de l'indice brut terminal de la fonction publique

- **DECIDE** que ces indemnités prendront effet :
  - le jour de l'élection de Monsieur le Président soit le 20 Mai 2026
  - le jour de la/des délégation(s) à Messieurs les trois Vice-présidents par arrêté du Président

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs et entreprendre toutes démarches nécessaires

- **ANNEXE** à la présente délibération le tableau récapitulatif des indemnités perçues par les élus ci-après.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

La convocation du Comité Syndical et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Narbonne, le 20 Mai 2026

Le Président,
Xavier BELART

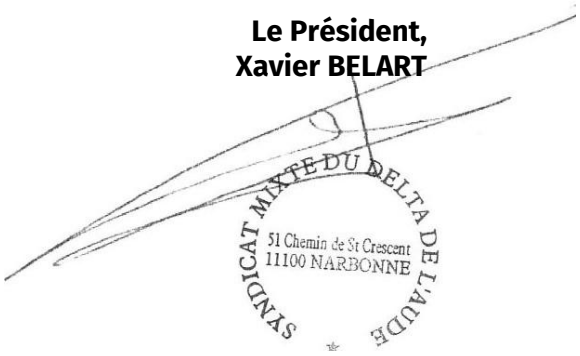

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 011-200001238-20260520-202617-DE

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS

	Délégué EPCI (Syndicat)		Total Indemnité brute
	% de l'Indice 1027	Indemnité de fonction brut mensuel	
Le Président			
Monsieur Xavier BELART	23%	945,42 €	945,42 €
Les Vice-Présidents			
Monsieur Jean-Louis RIO	17,72%	728,38 €	728,38 €
Monsieur Alain CARALP	17,72%	728,38 €	728,38 €
Monsieur Pierre POLARD	17,72%	728,38 €	728,38 €